



Revue des statistiques

Violences sexistes

Lorsque l'on parle des violences sexistes, il faut toujours prendre les statistiques avec de la distance. En effet, la honte, le tabou mais aussi les rapports de genre participent à rendre les statistiques insuffisamment représentatives de la réalité.

La prudence reste de mise et les études sont très difficilement comparables.

Lorsque l'on utilise des statistiques, il convient ainsi de mettre en contexte le chiffre et de prendre en compte sa dimension social. Les chiffres ne doivent jamais être compris comme une vérité absolue.

Dans le monde

Selon les estimations mondiales de l'OMS, 35% des femmes, soit près d'1 femme sur 3, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire intime ou de quelqu'un d'autre au cours de leur vie. (2021 : OMS)

La prévalence européenne est de 23%.

[Report global and regional of violence against women, 2021](#)

Méthode :

Les chiffres ont été obtenus grâce au cumul et à la mise en place de plusieurs études de prévalences sur les différentes régions.

Définition :

Le rapport tient uniquement compte de la violence sexuelle et physique par les partenaires intimes et de la violence sexuelle par les personnes

En Suisse

Violences au sein du couple

Statistiques policières nationales

En 2022, 19 978 (2020 : 19 341) infractions ont été enregistrées dans le contexte de la violence domestique dont 25 homicides, parmi ces homicides 15 ont été perpétrés par un partenaire ou ex-partenaire et 1 par une partenaire.

Parmi les autres infractions, on compte 5 interruptions de grossesse dans le consentement de la femme enceinte, 126 lésions corporelles graves, dont 115 par des partenaires ou ex-partenaires ou encore 565 utilisation abusive d'une installation de télécommunication, dont 424 par des partenaires ou ex-partenaires.

Les chiffres de la violence domestique

Méthode :

Les chiffres ont été obtenus grâce au recensement policier.

Définition :

Le rapport tient compte des violences dans le cadre domestique.

Focus sur le Canton de Vaud

4 interventions par jour dans le Canton de Vaud en moyenne depuis 2015 pour violences domestiques.

De 2015 à 2020, plus de 70 % des personnes lésées recensées par la police s'inscrivent dans une relation de couple actuelle ou passée.

Les chiffres de la violence domestique

Méthode :

Les chiffres ont été obtenus grâce au recensement policier.

Définition :

Le rapport tient compte des violences domestiques avec un focus sur la violence entre partenaire et ex-partenaire.

Viol

Etude de prévalence de Gfs.berne mandatée par Amnesty

En Suisse, 22% des femmes ont subi des actes sexuels non consentis à partir de l'âge de 16 ans. Soit 1 femme sur 5.

[Etude complète](#)

Méthode :

Une étude de prévalence menée par Gsf.berne sous mandat de Amnesty. Une série de questions ont été posées regroupant 3 méthodes de récolte (téléphone, panel en ligne et participation en ligne).

Définition :

Aucune définition du consentement n'a été posée au préalable.

Statistiques policières

En 2022, 852 (757 en 2021)viols ont été recensés, 724 cas de contraintes sexuelles et 253 actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance.

[Statistiques Suisse de la criminalité](#)

Méthode :

Les chiffres ont été obtenus grâce au recensement policier.

Définition :

Définition du viol selon le code pénal.

Harcèlement sexuel

Statistiques policières

En 2020, 1435 infractions et 1477 personnes lésées pour harcèlement sexuel ont été enregistrées.

Dans neuf cas sur dix, la victime était une femme.

Harcèlement sexuel en Suisse : ampleur et évolution

Méthode :

Les chiffres ont été obtenus grâce au recensement policier.

Définition :

Art. 198 (code pénal)

Harcèlement de rue

63% des femmes interrogées et plus de 72% des femmes âgées de 16 à 25 ans, ont répondu avoir été confrontées à au moins un épisode de harcèlement de rue à Lausanne au cours des 12 derniers mois.

Rapport d'enquête sur le harcèlement de rue à Lausanne

Méthode :

Une enquête exploratoire auprès du public le plus concerné, à savoir les femmes fréquentant les espaces publics.

Définition :

Le « harcèlement de rue » désigne une forme de harcèlement, qui se déroule, par définition, dans les lieux publics - rues, parcs, transports publics, bars et discothèques - et qui est exercée sur des personnes en raison de leur appartenance à un genre. Ses victimes sont principalement des femmes et/ou des personnes homosexuelles, bisexuelles et/ou transgenres ou transsexuelles (« LGBT »³) ou identifiées comme telles. Le phénomène comprend notamment les regards insistants, les sifflements, les commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire, les frottements, les avances sexuelles et les attouchements.